

Clermont-Ferrand, le 22 septembre 2026

Objet : Préavis de Grève Syndicat CGT Clermont Métropole

Monsieur le Président,

Le Syndicat CGT Clermont Métropole appelle tou-te-s les agent-e-s de Clermont Auvergne Métropole à un mouvement de grève et de manifestation le mardi 29 septembre pour défendre les revendications suivante de la Fédération CGT des Services Publics :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6,50 € ;
- Une refonte complète des grilles indiciaires garantissant un réel déroulement de carrière, ainsi qu'une amélioration ambitieuse des conventions collectives pour relever immédiatement les salaires et renforcer les garanties collectives ;
- La reconnaissance réelle des qualifications, de l'expérience et des déroulements de carrière ;
- Le doublement de traitement entre le début et la fin de carrière pour une carrière complète ;
- Le rétablissement de la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes qui permettrait l'entrée de 6 milliards d'euros de cotisations salariales pour notre système de protection sociale afin de le conserver et de le renforcer ;
- La suppression du jour de carence et le rétablissement à 100 % de la rémunération versée lorsque les agent-es sont en congé maladie ordinaire ;
- La revalorisation immédiate de 10 % de toutes les pensions de retraite (base et complémentaire) et le maintien de l'abattement fiscal de 10 %.

De plus, la Fédération CGT des Services Publics exige :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6,50 € ;
- Une refonte complète des grilles indiciaires garantissant un réel déroulement de carrière, ainsi qu'une amélioration ambitieuse des conventions collectives pour relever immédiatement les salaires et renforcer les garanties collectives ;
- La reconnaissance réelle des qualifications, de l'expérience et des déroulements de carrière ;
- Le doublement de traitement entre le début et la fin de carrière pour une carrière complète ;
- Le rétablissement de la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes qui permettrait l'entrée de 6 milliards d'euros de cotisations salariales pour notre système de protection sociale afin de le conserver et de le renforcer ;
- La suppression du jour de carence et le rétablissement à 100 % de la rémunération versée lorsque les agent-es sont en congé maladie ordinaire ;
- La revalorisation immédiate de 10 % de toutes les pensions de retraite (base et complémentaire) et le maintien de l'abattement fiscal de 10 %

Localement, le syndicat CGT Clermont Métropole porte les revendications suivantes :

- Fin des pratiques managériales abruptes ;
- Mise en place de protocoles en cas de situation météorologique exceptionnelle ;
- Publication sans délai d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- Mise en place de la prime de 96€ brut pour le travail dominical dans l'ensemble des services concernés, dès le 1er octobre 2026 ;
- Équité des salaires privé/public et équivalence des primes dans les services mixtes à contrats privés et publics comme la régie de l'eau, création d'un Comité Social et Économique (CSE) pour les agent.e.s de droit privé tel que l'indique la loi ;
- Revalorisation du RIFSEEP, de la part fixe Indemnité de Fonction Sujétion et Expertise (IFSE) pour toutes les catégories ;
- Mise en place du régime indemnitaire pour tou-te-s les contractuel-le-s sur postes permanents et non-permanents dès le premier jour d'arrivée dans la collectivité ;
- Mise en place de conventions avec les restaurants administratifs (cité administrative, SNCF etc.) pour les repas de formation professionnelle et pour les formations métropolitaines ;
- Remplacement des postes vacants dans tous les services concernés ;
- Révision à la hausse des 30€ de participation de la collectivité (pour les deux volets Prévoyance : Maintien de salaire et Santé : Mutuelle) ;
- Prise en charge de la perte de rémunération de 10% induite par la loi Finances de 2025 lors d'un congé maladie ;
- Instauration d'une autorisation d'absence pour causes de menstruations douloureuses ;
- Création de deux postes de conseillers numériques dans le réseau de lecture publique ;
- Révision de la convention de mutualisation du stadium Jean-Pellez ;
- Augmentation du nombre d'heures de monitorat étudiant dans l'ensemble du réseau de lecture publique ;
- Recrutement d'au moins deux agent-e-s d'accueil au conservatoire Emmanuel-Chabrier.

Afin de permettre à l'ensemble des agent.e.s de la collectivité de faire entendre leur voix, de combattre les injustices et les inégalités, de couvrir toutes les actions qui pourraient être décidées au niveau local, départemental et national, pour l'amélioration des conditions de travail et contre le manque de moyens humains et matériels dans tous les services, **notre syndicat dépose un préavis de grève reconductible pour le mardi 29 septembre dès 00h.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général Aodren Le Guern

